

***Bulletin des actes administratifs***  
***Université Claude Bernard Lyon 1***

*Numéro 131 du 19 SEPTEMBRE 2018*

# **Bulletin des actes administratifs Université Claude Bernard Lyon 1 19 SEPTEMBRE 2018**

## **Arrêtés de délégation de signature**

Arrêté n° DS 2018-38 du 19 septembre 2018 portant délégation de signature à M. Nicolas LEBOSNE,  
administrateur provisoire de l'ISFA



**DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques

*Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE  
Domaine scientifique de la Doua  
7, bd André Latarjet  
69622 VILLEURBANNE cedex*

**Affaire suivie par :**

Sophie LAHY

Tél. : 04 72 43 29 89

Mél. : [affaires.juridiques@univ-lyon1.fr](mailto:affaires.juridiques@univ-lyon1.fr)

**Arrêté n° DS 2018- 38**

***portant délégation de signature à M. Nicolas LEBOISNE,  
administrateur provisoire de l'Institut de Science Financière  
et d'Assurances (ISFA)***

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,**

*Vu le Code de l'Education et notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ;  
L.714-2 ; L.953-2 ;*

*Vu les statuts de l'université ;*

*Vu le procès-verbal du 8 mars 2016 proclamant le résultat de l'élection de M. Frédéric FLEURY en qualité  
de Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) ;*

*Vu l'arrêté du Président de l'UCBL, en date du 3 mai 2018, désignant M. Nicolas LEBOISNE  
administrateur provisoire de l'ISFA.*

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à M. Nicolas LEBOISNE, administrateur provisoire de l'ISFA, à l'effet de signer au nom du Président de l'Université, les actes administratifs, établis par l'ISFA dans les domaines suivants :

- **1.1. En matière de marchés publics :**

1.1.1. En l'absence de marchés contractés par l'Université, les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000€ HT dans le respect du règlement intérieur des marchés publics de l'université.

- **1.2. En matière de vie universitaire :**

1.2.1. Tous les actes, décisions, certificats, procès-verbaux et documents de toute nature relatifs aux candidatures, à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de la composante, à l'exclusion des diplômés ;

1.2.2. Les conventions de stages concernant les étudiants de la composante et les conventions d'accueil en stage dans les services de la composante ou les laboratoires rattachés à l'ISFA ;

1.2.3. Les contrats de parrainage relatifs à l'organisation annuelle du Forum de l'ISFA.

- **1.3. En matière de gestion de personnels :**

1.3.1. Les convocations et ordres de mission concernant les personnels de l'ISFA pour les missions en France et au sein de l'Union Européenne. Il est rappelé que sont exclus de la présente délégation : les déplacements à l'étranger (hors Union Européenne) et les ordres de mission permanents ;

1.3.2. Les certificats de prise en charge accident du travail ;

1.3.3. Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de l'ISFA.

**Article 2** : La présente décision annule et remplace l'arrêté n° DS 2018-16 portant délégation de signature à M. Nicolas LEBOISNE, administrateur provisoire de l'Institut de Science Financière et d'Assurances (ISFA).

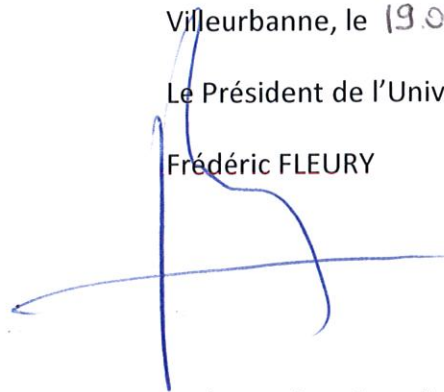
Les dispositions de la présente décision prendront fin dès la publication de l'arrêté ministériel de nomination du nouveau directeur.

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services de l'Université et l'administrateur provisoire de l'ISFA sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités.

Villeurbanne, le 19.09.2018

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

**SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1**

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER  
CREER  
PARTAGER